

TRAIL DES ARDOISIÈRES

REGLEMENT - TRAIL DES ARDOISIÈRES

1. Inscriptions

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de mesure protocolaire Covid de dernière minute, d'attaque extraterrestre ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou rendant l'organisation impossible, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les préinscrits seront remboursés entièrement.

L'organisation ne rembourse pas les pré-inscriptions en cas d'absence.

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

2. Changement de distance

Possible jusqu'à 3 jours ouvrables avant l'évènement, sous réserve de dossard disponible et sous. Un changement d'itinéraire vers une distance plus courte est possible. La différence des frais d'inscription ne sera pas remboursée.

Un changement d'itinéraire vers une distance plus longue est possible. La différence des frais d'inscription sera à payer sur base du tarif le plus élevé de la course choisie

Les demandes sont à communiquer à Artiming par mail : support@artiming.com

3. Transfert de dossard :

Le transfert de dossard à une autre personne est possible jusqu'au **10/09/2026**.

Les demandes sont à communiquer à Artiming par mail : support@artiming.com

4. Organisation

Les concurrents mineurs d'âge courent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur. En aucun cas la responsabilité du Trail des Ardoisières ne saurait être engagée en cas de problème.

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux accidents ou vols pouvant se produire avant, pendant ou après la course, de même que dans les vestiaires et parkings.

Le parcours peut être modifié par l'organisateur à tout moment, y compris le jour du départ : sécurité, conditions météorologiques, autorisations de passage sur terrains privés, ...

La présence des concurrents au briefing d'avant course (15 minutes avant le départ) est obligatoire.

5. Matériel obligatoire

	42 km	23km	13km	8 km
GSM chargé avec n° d'appel	X	X	X	X
Gobelet	X	X	X	
Réserve d'eau d'1L X	X			



6. Abandon – sécurité

Les responsables des ravitaillements le long du parcours sont en liaison téléphonique avec les responsables de la course. En cas d'abandon, le participant se rendra au ravitaillement le plus proche. Un véhicule navette viendra l'y récupérer.

Un coureur en difficulté ou sérieusement blessé fera appel aux secours :

- En se présentant à un ravitaillement
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours en cas d'impossibilité de joindre un responsable de la course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours via le 112

Ne laissez pas seule une personne blessée.

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne seront autorisés sur le parcours.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur). Chaque participant déclare être en bonne condition physique et il lui incombe de s'assurer personnellement.

7. Ravitaillements

L'organisation assure la présence de rafraîchissements solides et liquides le long du parcours. Les postes de ravitaillements fournissent des boissons et de la nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate et des boissons sucrées pour le remplissage de bouteilles d'eau / packs d'hydratation et gobelets personnels. Le concurrent doit veiller, en quittant chaque poste de ravitaillement, à avoir suffisamment de nourriture et de boisson pour se rendre au poste suivant.

8. Obligations

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. L'organisation se dégage de toute responsabilité dans le cas où les concurrents n'auraient pas respecté les règles spécifiques et agi en bon père de famille

En cas de forte chaleur, le participant devra prendre les mesures nécessaires pour se protéger et s'hydrater.

Un dossard est obligatoire et sera remis à chaque participant avant la compétition. Le dossard devra obligatoirement être porté ventralement et rendu à la fin de l'épreuve.

Le code de la route est d'application.

Le Trail des ardoisières se dispute sur sentiers et chemins balisés. Des propriétés privées sont traversées uniquement le jour de la course. Ces chemins ne sont donc pas accessibles en dehors du trail.

9. Respect de l'environnement

En s'inscrivant aux événements TDA, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels qu'ils traversent.

En particulier :

Il est strictement interdit d'abandonner vos déchets (tubes de gel, papier, détritiques organiques, emballages plastiques...) le long du parcours. Des poubelles sont disponibles à chaque poste de ravitaillement et il est impératif qu'elles soient utilisées.

Il est impératif que vous suiviez les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les raccourcir.

Aucun gobelet ne sera distribué aux postes de ravitaillement.

10. Droit à l'image

Les photos prises durant la course seront publiées sur le site quelques jours après l'épreuve. Chaque participant autorise l'organisation à utiliser à titre gratuit, tout document écrit, sonore ou visuel le concernant en vue de toute exploitation directe ou indirecte.

Si vous ne souhaitez pas que vos photos soient publiées ou utilisées merci de nous le communiquer par mail (eventsdesardoisieres@gmail.com)

11. Classement et récompense

Les 3 premiers hommes et femmes de chaque distance sont récompensés.

Les coureurs doivent être présents à la remise des prix.

Les résultats seront publiés sur le site de la société de chronométrage

www.eventsdesardoisieres.be

info@eventsdesardoisieres.be

Gauthier | +32 474 77 48 61

Loic | +32 471 80 79 34

Lieu de départ

Rue de Revin

5670 Oignies-en-Thiérache

Plaine de jeux

